Gouvernement du Québec

Décret 1368-2024, 3 septembre 2024

CONCERNANT madame Danièle Cantin, secrétaire associée du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Danièle Cantin, secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 243 601 \$;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à madame Danièle Cantin comme sous-ministre associée du niveau 3 soit majoré de 5%;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates:

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

La greffière du Conseil exécutif, DOMINIQUE SAVOIE

84098